

AGENTS DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE

MISSION GENERALE

Assurer la police du stationnement et Post stationnement,
Assurer une relation de proximité avec les usagers,
Assurer le contrôle de l'occupation du domaine public.

MISSIONS SPECIFIQUES

Contrôle des Forfaits Post Stationnement,
Collecte quotidienne des horodateurs
Surveillance des voies publiques,
Surveillance et verbalisation du stationnement gênant et des zones Bleues.
Contrôle de l'application des arrêtés municipaux,
Encadrement ponctuel de manifestations (défilés, fêtes locales, animations de rues, etc.).
Information de la hiérarchie en cas de dégradations de bien public (vandalisme sur mobilier urbain, tags, bris.....).

LES COMPETENCES PAR THEME

Comportement sur la voie publique en accord avec le port de la tenue,
Discrétion et droit de réserve,
Respect de la hiérarchie,
Sens du contact avec la population,
Sens du service public (discrétion, rigueur, disponibilité),
Attitude respectueuse avec la population et vis-à-vis des contrevenants en toutes circonstances.
Savoir informer et renseigner le public (plaintes, problèmes de voirie, services municipaux etc.).

LE LIEN HIERARCHIQUE

Exercice des missions sous l'autorité du Chef de service de la Police Municipale, du Directeur Général des Services, du Maire

CONDITIONS DE TRAVAIL

Contrat de travail : 35 heures hebdomadaires
Travail les week-ends
Amplitude horaire possible : 9h30 h à 19 h 00 (en fonction du planning)
Emploi saisonnier du 24 juin au 8 septembre 2024
Locaux mis à dispositions : Poste de Police en Mairie d'Urrugne
Tenue individuelle fournie
Déplacement en vélo électrique et voiture

QUALIFICATIONS REQUISES

Langues : Basque / Espagnol / Anglais apprécié
Autonomie dans le travail,
Premier secours souhaité

Date de mise à jour : le 22 février 2024